

1

(N^o 243.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 MAI 1846.

Crédit de 80,000 francs au Budget des dépenses du Département des
Finances, pour l'exercice 1846 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. ZOUBE

MESSIEURS,

La section centrale du Budget des Finances à laquelle vous avez renvoyé l'examen d'une demande de crédit de 80,000 francs, destinés à l'établissement d'un atelier d'affinage à l'hôtel des Monnaies, m'a chargé de vous présenter son rapport.

Elle a reconnu d'abord avec M. le Ministre, qu'il était de l'honneur comme de l'intérêt du pays, de favoriser la fabrication des monnaies belges.

La dignité nationale veut, en effet, qu'une monnaie à l'effigie de notre Roi, puisse attester à l'étranger l'existence du royaume de Belgique. C'est ainsi qu'en agissent tous les États indépendants.

L'intérêt du pays veut plus impérieusement encore que l'on puisse fabriquer de la monnaie belge promptement et, au besoin, abondamment, pour prévenir les effets des crises politiques ou commerciales qui pourraient faire disparaître en peu de temps les nombreuses monnaies étrangères circulant en Belgique.

Or cette promptitude et cette abondance, nous ne pouvons l'obtenir qu'au moyen d'un atelier d'affinage. Sans lui, nous devons faire affiner à l'étranger,

(1) Projet de loi, n^o 222.

(2) La commission était composée de MM. DUMONT, *président*, DE RENESSE, HUYENERS, DE BREYNE, ZOUBE, DE CORSWAAREN ET LE JELNE.

ou lui acheter l'argent affiné; mais l'envoi, le retour, outre les frais qu'ils occasionnent, amènent des retards qui, dans des moments critiques, peuvent avoir des conséquences fâcheuses.

C'est sans doute à l'absence d'un atelier d'affinage qu'on doit attribuer la faible quantité de monnaies fabriquées depuis que nous sommes constitués en pays indépendant.

D'accord avec le Gouvernement sur le besoin d'un atelier d'affinage, la commission a examiné si le but qu'on se propose est atteint économiquement, et elle n'hésite pas à se déclarer rassurée à cet égard en voyant les précautions que le Ministre dit avoir prises, et par le concours qu'il se propose de réclamer de la commission des monnaies, pour que les dépenses reconnues nécessaires soient bien faites.

La lecture du contrat passé avec le nouveau directeur a donné lieu aux questions suivantes :

1° On a demandé si le subside de 20,000 francs, accordé au directeur par le § 3 de l'art. 4, était compris dans la somme de 80,000 francs;

2° Si le matériel de l'affinage appartiendrait au directeur;

3° Au lieu du montant *in globo* des fabrications, la section centrale a demandé un tableau présentant, par année et par espèce, le montant des monnaies fabriquées.

A la première demande, M. le Ministre a répondu que le subside à payer au directeur n'était pas compris dans la somme de 80,000 francs, que ce subside ferait l'objet d'une demande de crédit spécial.

A la deuxième question, il a répondu que, d'après le contrat, le Gouvernement doit approprier à ses frais les locaux nécessaires, et que le directeur doit fournir et entretenir le matériel dont il conserve la propriété. La dépense qui lui incombe de ce chef, est évaluée à 75,000 francs.

Le Ministre a satisfait à la troisième demande, en communiquant le tableau des fabrications qui est annexé au présent rapport.

D'après ces renseignements, la commission déclare approuver le projet, et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

L.-J. ZOUDE.

Le Président,

DUMONT.

ANNEXE.

**ÉTAT GÉNÉRAL
DES ESPÈCES D'ARGENT ET DE CUIVRE**

FABRIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 1945.

EXERCICES.	PIÈCES D'ARGENT									
	DE 5 FRANCS.		DE 2 FRANCS.		D'UN FRANC.		D'UN $\frac{1}{2}$ FRANC.		D'UN $\frac{1}{4}$ FRANC.	
	fr.	cs.	fr.	cs.	fr.	cs.	fr.	cs.	fr.	cs.
1852.	180,760	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	5,628,550	"	"	"	60,856	"	20,175	"	"	"
1854.	1,740,880	"	552,712	"	481,551	"	789,025	50	188,047	"
1853.	1,848,840	"	450,110	"	850,698	"	402,521	"	160,004	75
1856.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	26,015	"	600,610	"	525,562	"	275,185	50	"	"
1859.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1840.	"	"	472,682	"	261,041	"	175,685	"	"	"
1841.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1842.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1845.	"	"	1,469,000	"	"	"	182,000	"	2,000	"
1844.	401,000	"	966,000	"	2,196,400	"	792,000	"	241,500	"
1843.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux.	9,840,825	"	4,511,114	"	4,555,888	"	2,645,588	"	591,551	75

		PIÈCES DE CUIVRE									
TOTAL GÉNÉRAL.		DE 10 CENTIMES.		DE 5 CENTIMES.		DE 2 CENTIMES.		D'UN CENTIME.		TOTAL GÉNÉRAL.	
fr.	cs.	fr.	cs.	fr.	cs.	fr.	cs.	fr.	cs.	fr.	cs.
186,760	»	99,550	80	»	»	»	»	»	»	99,550	80
5,718,541	»	99,565	10	221,859	90	554,958	58	50,075	25	706,256	61
5,761,215	50	»	»	125,750	80	65,357	06	»	»	191,087	86
5,692,175	75	»	»	»	»	555,480	14	45,672	49	579,152	65
»	»	»	»	»	»	541,675	»	42,557	20	584,250	20
»	»	»	»	601,879	75	»	»	»	»	601,879	75
1,427,170	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
907,408	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	125,425	90	44,528	74	»	»	169,954	64
»	»	»	»	276,827	»	56,452	28	»	»	355,279	28
1,655,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4,596,900	»	»	»	»	»	56,054	78	18,219	47	54,254	25
»	»	»	»	»	»	166,480	06	85,242	86	249,722	92
21,942,966	75	198,695	90	1,551,705	55	1,780,964	44	237,765	25	3,569,128	94